

Greffé
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL : 08.36.29.11.11.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
AAF-SA
RUE WILLIAM DIAN

27620 GASNY

Sté civile professionnelle
LAFARGE FLECHEUX
24 rue de Prony

75017 PARIS 17 ARRONDISSEMENT

Numéro RCS : EVREUX B 775 574 213

<7648/1968B00035>

Pièces déposées le 03/01/2003

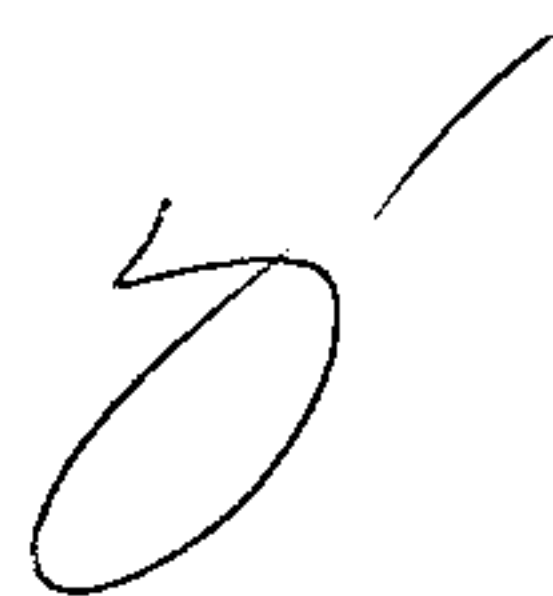
Numéro : 2300012

ORDONNANCE DU PRESIDENT du 02/01/2003
- PROROGÉ DELAI TENUE ASS. GEN.

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	5,80 EUR	38,05 FRF
Soumis à Tva	5,97 EUR	39,16 FRF
Montant Tva	1,17 EUR	7,67 FRF
TOTAL T.T.C.	12,94 EUR	84,88 FRF

L'un des Greffiers associés



N° d'enregistrement : 2200361

- Requéérant

SA AAF-SA
RUE WILLIAM DIAN
27620 GASNY

ORDONNANCE

Nous, Martine ROUSSET Juge faisant fonction de
Président du Tribunal de Commerce de EVREUX, assisté de
SCP de JUNNEMANN.

Vu la requête qui précède et les motifs exposés.

Vu l'article L.225-100 du Nouveau Code de Commerce ainsi que l'article
121 du décret du 23 Mars 1967 sur les sociétés commerciales et
l'article 21 du décret n°78-704 du 3 Juillet 1978.

Prolongeons jusqu'au 31 mars 2003 le délai imparti pour la réunion de
l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
AAF-SA devant délibérer et statuer
sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice clos
le 30 JUIN 2002.

Ordonnons le dépôt de la présente ordonnance en annexe du Registre
du Commerce et des Sociétés du greffe du Tribunal.
Fait et donné à EVREUX , le 02/01/2003

LE GREFFIER

LE MAGISTRAT



POUR EXPÉDITION CONFORME
Le Greffier



Requête à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce d'Evreux
afin de prorogation du délai de réunion
de l'assemblée générale annuelle

AAF-SA, société anonyme au capital de 5 335 715,60 euros, dont le siège social est situé Rue William Dian, 27620 Gasny, 775 574 213 R.C.S. Evreux, représenté par son Président-directeur général M. Ian Grieves,

Ayant pour avocats LAFARGE FLECHEUX CAMPANA LE BLEVENNEC, avocats au Barreau de Paris, 24 rue de Prony, 75017 Paris (tel. 01 44 29 31 30, télécopie 01 44 29 31 50), agissant par Me. Christian Cortier,

A l'honneur de vous exposer que son exercice social court du 1 juillet au 30 juin de l'année suivante. AAF-SA a donc clôturé les comptes de son dernier exercice social le 30 juin 2002 et doit, conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, réunir une assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 31 décembre 2002. A cet effet, le Conseil d'administration s'est déjà réuni pour procéder à l'arrêté des comptes.

Toutefois, la société ne pourra respecter cette date car la totalité des renseignements et documents rendus nécessaires, en particulier en raison d'un changement récent de commissaire aux comptes, n'ont pu être réunis et communiqués en temps voulu pour la préparation de l'assemblée générale annuelle.

AAF-SA a donc l'honneur de vous prier de bien vouloir lui permettre de bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois pour pouvoir organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, en respectant les délais d'information des actionnaires et des représentants du personnel notamment, prévus par la loi.

Fait à Paris, le 27 décembre 2002.



Christian Cortier

Avocat au Barreau de Paris